



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 novembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3551**

commune (s) : Charly

objet : Habitat - Autorisation donnée à la société par actions simplifiées (SAS) SMCI, ou toute autre société se substituant à elle, de déposer toutes autorisations administratives et de réaliser les sondages nécessaires portant sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés AI 135, AI 355q, AI 358d, AI 358f situés rue de l'Eglise et rue Jean-Baptiste Frénet

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 30 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 13 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Gandolfi, Frih, M. Vesco.

Absents non excusés : M. Chabrier.

Commission permanente du 12 novembre 2019**Décision n° CP-2019-3551**

commune (s) : Charly

objet : **Habitat - Autorisation donnée à la société par actions simplifiées (SAS) SMCI, ou toute autre société se substituant à elle, de déposer toutes autorisations administratives et de réaliser les sondages nécessaires portant sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés AI 135, AI 355q, AI 358d, AI 358f situés rue de l'Eglise et rue Jean-Baptiste Frénet**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Métropole de Lyon et la Ville de Charly ont initié le 17 avril 2018, une consultation afin de sélectionner un opérateur en vue de lui céder leurs parcelles pour la réalisation d'un programme immobilier de logements mixtes.

L'offre de la SAS SMCI a été retenue par le comité de pilotage du 4 juillet 2019.

Sans attendre la signature du compromis de vente, et afin de ne pas retarder le cas échéant, la réalisation et la réhabilitation du projet de logements mixtes, il est proposé à la Commission permanente d'autoriser, d'ores et déjà, la SAS SMCI ou toute autre société se substituant à elle, à déposer toutes les autorisations administratives et effectuer les sondages nécessaires à la réalisation du projet sur les parcelles cadastrées AI 135, AI 355q, AI 358d et AI 358f situées rue de l'église et rue Jean-Baptiste Frénet à Charly ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la SAS SMCI, ou tout autre société se substituant à elle, à :

a) - déposer toutes les autorisations administratives et effectuer les sondages nécessaires à la réalisation du projet sur les parcelles métropolitaines cadastrées AI 135, AI 355q, AI 358d et AI 358f situées rue de l'Eglise et rue Jean-Baptiste Frénet à Charly,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2019.